

ANALYSE  
FINANCITÉ

AUTEUR  
CYRIAN GHEYSSENS



# LES BANQUES BELGES SONT-ELLES SOLIDES ?

JUIN 2023



Financité



(MBS) à long terme. Avec la hausse rapide des taux d'intérêts, la valeur des obligations qu'elle détient s'est effondrée : les 91 milliards de dollars qu'elle avait investi n'en valaient plus que 76 en mars. Cette perte réduit la quasi-totalité de ses fonds propres qui se chiffrait à 16 milliards de dollars.

Pour faire face, SVB avait alors comme projet de revendre 21 milliards de dollars de bons du Trésor américain et obligations à Goldmans Sachs en essayant une perte de 1,8 milliards de dollars. Elle cherche aussi à lever 2,25 milliards de capitaux afin de compenser cette perte. La deuxième étape du plan ne fonctionne pas. La nouvelle affole alors les déposant·e·s qui s'empressent de retirer leur argent, obligeant la banque à vendre encore plus d'obligations à perte pour pouvoir honorer ces retraits.

La banque n'avait-elle pas assez anticipé une hausse des taux ou n'avait-elle pas mis en place de contrôle suffisant ?

D'autres banques américaines suivent. Ensemble, elles totalisent des actifs pour plus de 550 milliards de dollars. Cela fait craindre le pire pour le secteur bancaire mondial, mais beaucoup d'expert·e·s se veulent alors rassurants sur le risque de contagion au Vieux continent. Ces quatre banques ne représentent en réalité que 0,5% du total des actifs bancaires mondiaux.

Mais une semaine après, c'est au tour du Crédit suisse, 2ème banque helvétique, de faire faillite avant d'être reprise par la plus grosse banque du pays, UBS, afin d'éviter un risque de contagion aux autres banques européennes.

Qu'en est-il des banques européennes et plus précisément belges ? Sont-elles résilientes en cas de nouvelle crise majeure ?

Pour se faire une idée de la solidité du secteur bancaire belge, l'étude va analyser le taux de solvabilité (Tier 1 et Common Equity Tier 1) publié par les banques dans leur rapport annuel. Ce taux doit permettre de déterminer la solvabilité des banques, c'est-à-dire leur capacité à rembourser les dépôts des client·e·s.

En plus des chiffres publiés par les institutions bancaires, l'analyse se réfère aussi aux éléments apportés par 4 intervenants :

- Rudy Aernoudt, écrivain, homme politique, philosophe belge, économiste et professeur en finance d'entreprise à Gand et Nancy
- Georges Hübner : professeur de finance à HEC Liège et membre du conseil d'administration de Belfius
- Thierry Philipponnat : économiste en chef chez Finance Watch, ONG dont l'objet est de faire un contrepoids au lobby de l'industrie financière. Elle est composée de plus de 60 associations
- Henri Houben : Docteur en économie, chercheur au Gresea et membre d'ATTAC 2 Bruxelles.

**Les banques belges sont-elles solides ?**

*La banque n'avait-elle pas assez anticipé une hausse des taux ?*

## 1 Le ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité est le principal indicateur utilisé aujourd'hui pour juger de la solidité d'une banque. Le ratio de solvabilité est le rapport, entre, d'une part, les fonds propres de la banque et d'autre part le montant des crédits distribués.<sup>2</sup>

Le ratio Tier 1 est obtenu en faisant le ratio entre les fonds propres de la banque (bâtiments, machines, trésorerie, terrains) divisé par les actifs totaux (trading, crédits...). Ce rapport est pondéré en fonction des risques, suivant la réglementation de Bâle III. Concrètement, on estime que certains crédits octroyés sont plus ou moins risqués que d'autres et sont plus ou moins pris en compte.

Le ratio Common Equity Tier 1 (ou CET 1) est une variante du ratio Tier 1. La définition des fonds propres y est plus restrictive, car constituée d'actions, de bénéfices non distribués et d'autres réserves. Ce sont les fonds propres avec la qualité la plus élevée. Le ratio se calcule avec les fonds propres d'un côté et les actifs pondérés par le risque de l'autre.<sup>3</sup>

Les minimums à respecter sont fixés par la réglementation de Bâle III, adoptée suite à la crise financière de 2007-2008. Elle impose aux banques d'avoir un ratio minimum de Tier 1 de 7% et de 4.5 % pour le CET1.

Concrètement, pour le ratio Tier 1, cela signifie que pour pouvoir prêter 100 euros, une banque doit avoir au minimum 7 euros de fonds propres afin d'être considérée comme solvable.

### 1.1 Qu'est-ce que Bâle III ?

Les accords de Bâle II n'ayant visiblement pas réussi à éviter la crise, la réglementation de Bâle III est publiée en décembre 2010. Elle impose un ratio de solvabilité 4 fois supérieur à ce qui était demandé par Bâle II.

La réglementation de Bâle II repose sur 3 piliers.

Le premier introduit la pondération des risques en fonction de la nature des actifs. Par exemple, un prêt à un pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a une pondération nulle (on considère en quelque sorte qu'il

<sup>2</sup> Pour aller plus loin : « Un nouveau traumatisme financier ? », B. Bayot, Financité, septembre 2018, <https://www.financite.be/fr/reference/rechauffement-financier>

<sup>3</sup> « Quels sont les modèles internes ? », Banque centrale européenne, Supervision bancaire, 6 avril 2021, [https://www.bankingsupervision.europa.eu/about/ssmexplained/html/internal\\_models.fr.html](https://www.bankingsupervision.europa.eu/about/ssmexplained/html/internal_models.fr.html)

n'y a pas lieu de devoir prévoir des fonds propres en couverture) alors qu'un crédit aux particuliers le taux monte à 100% et le prêt aux entreprises ou collectivités locales se situe à 20%. Concrètement cela signifie que si une banque veut prêter 100 millions à une collectivité locale, elle aura un engagement de 20 millions (100 millions x 20%) et ne devra donc avoir en réserve que 1,4 millions de fonds propres (7% de 20 millions). Alors que si elle prêtait à un pays de l'OCDE elle n'aurait pas besoin de fonds propres car la pondération du risque est de 0% (100 millions x 0%).

Le deuxième pilier concerne la transparence, qui les oblige à rendre public un certain nombre de documents liés aux calculs de fonds propres et leur exposition aux risques.

Le dernier pilier concerne la surveillance prudentielle en demandant aux banques d'effectuer une meilleure surveillance interne de leurs risques. Les autorités de contrôle ont la possibilité d'intervenir si elles constatent que le niveau de fonds propres n'est pas suffisant.

Son successeur, Bâle III, apporte des nouveautés tels que le coussin de fonds propres (un stock de réserves détenu par la banque) afin d'assurer sa liquidité. Il représente 2,5% du bilan de la banque.

La nouvelle réglementation amène aussi les banques à multiplier par deux leur CET1 et à diminuer de moitié leur Tier 2 (capital moins stable que le Tier 1). Pour le secteur bancaire, cette augmentation de fonds propres et de sa qualité empêcherait d'accorder facilement des crédits et donc de financer une partie de l'économie. Un argument que réfute Georges Hübner, pour qui la baisse du nombre de crédits octroyés est simplement le fruit d'une demande en baisse. Pour Rudy Aernoudt aussi, Bâle III n'empêche pas de financer l'économie.

Un ratio maximum concernant l'effet de levier<sup>4</sup> est aussi introduit, il ne peut pas être supérieur à 3%. L'effet de levier correspond au rapport entre les fonds propres et le total du bilan. Concrètement un effet de levier de 3% signifie que les fonds propres de la banque représentent 33.3% du bilan.

La dernière nouveauté concerne la réduction de la capacité d'endettement vis-à-vis de leurs fonds propres.

Bien que publiés en 2010, cette réglementation entre encore petit à petit en vigueur et

<sup>4</sup> « L'effet de levier des banques : pratique durable ou pratique à risque ? », A. Marchand, Financité, décembre 2013, <https://www.financite.be/fr/reference/leffet-de-levier-des-banques-pratique-durable-ou-pratique-risque-12>

*Bien que publiée en 2010, Bâle III n'entrera totalement en vigueur que d'ici 10 ans.*

ne sera appliquée totalement que d'ici 10 ans, soit 25 ans après le début de leur publication. « *Cette réglementation, qui fait encore l'objet de discussions pour une implémentation dans le droit européen, sera-t-elle encore bien adaptée après tant d'années* », s'interroge Thierry Philipponnat qui plaide pour une implémentation plus rapide.

Si les accords de Bâle III concernent la majorité des banques européennes, il convient toutefois de noter que peu de banques américaines y sont soumises. Donald Trump, ancien président des États-Unis a en effet voté une loi qui précise que les banques qui détiennent moins de 250 milliards de dollars de capital n'y sont pas assujetties.

## 1.2 L'auto évaluation des actifs

On l'a vu, une grande partie de la réglementation de Bâle III consiste à évaluer le risque des actifs.

Pour évaluer ce risque, une banque a deux choix :

- 1) mesurer le risque de manière standard
- 2) sous réserve de l'approbation expresse de l'autorité de contrôle bancaire, avoir recours à ses propres modèles : l'approche IRB<sup>5</sup>

Mais l'utilisation de la deuxième méthode a un coût assez élevé car la banque doit construire son propre modèle, contrairement à la méthode standardisée qui fournit une méthode de calcul prédéfinie. Il s'agit donc d'une méthode prisée par les grandes banques qui en ont les ressources.

Malgré les contrôles, la Banque centrale européenne a récemment infligé une amende qualifiée de sévère s'élevant à 6,63 millions d'euros à Goldman Sachs pour avoir manipulé ses chiffres (cela ne représente cependant que 0,00002% de ses bénéfices trimestriels). La septième banque américaine avait, pendant 8 trimestres consécutifs (2019-2021) appliqué une pondération du risque inférieure à celle prescrite par les règles bancaires. Cette manipulation lui a permis de réduire ses besoins en fonds propres.

Les dernières dispositions de Bâle III prévoient de supprimer l'IRB et donc faire en sorte que toutes les banques utilisent la méthode standardisée.

<sup>5</sup> IRB = Internal Rating Based ou notation interne simple en français

## 2 Le secteur bancaire belge

### 2.1 Comparaison du ratio de Tier 1 des banques belges

Cette analyse compare le taux de Tier 1 et de CET1 des 7 principales banques présentes sur le territoire belge : ING, KBC, BNP Paribas Fortis, Belfius, Crelan, Argenta, Axa et Crelan. Cette comparaison s'étend de l'exercice comptable 2018 jusque 2022 (sauf Axa pour l'année 2022, étant donné le rachat de l'institution par Crelan).

Les chiffres présents dans le rapport annuel des banques ne sont pas tous présentés de la même manière. Ceux de BNP Paribas Fortis présentait une partie des chiffres de ses filiales qui sont calculés avec la méthode IRB et d'autres utilisent encore l'approche standard. Chez KBC par exemple, les données sont présentées en « Fully loaded » (avec les règles de Bâle III déjà complètement implémentés) ainsi qu'en transitoire (en prenant en compte Bâle III tel qu'appliqué aujourd'hui), ce qui n'est pas le cas des autres banques.

Nous pouvons cependant tirer quelques conclusions :

- Le taux de Tier 1 (et CET1) des petites banques reste toujours plus haut que celui des grosses banques malgré les années, avec des différences pouvant aller jusqu'à 12 points de pourcentage sur la même année.
- La crise sanitaire a en majorité eu des effets négatifs sur le ratio de solvabilité des grosses banques mais plutôt positifs pour les petites banques
- Le taux de Tier 1 et CET1 les plus bas sur la période concernée se trouvent chez BNP Paribas Fortis, avec 13.9% de Tier 1 en 2019 et chez ING pour le CET 1 avec 12.6% en 2022.
- Les taux de Tier 1 et CET1 les plus hauts sur la période concernée se trouvent chez Argenta avec 25.3% de Tier 1 et CET 1 en 2019.
- La tendance pour les grandes banques est plutôt à la diminution voir à la stabilisation de leurs fonds propres alors que les petites banques ont tendance à l'augmenter.

	T1 FL '22	C1 FL '22	T1 CS '22	C1 CS '22	T1 Mixé '22	C1 Mixé '22		T1 FL '21	C1 FL '21	T1 CS '21	C1 CS '21	T1 Mixé '21	C1 Mixé '21
KBC	16.7%	15.3%						16.9%	15.5%				
ING			14.5%	12.6%						18.1%	15.9%		
BELFIUS					17.8%	17.2%						18.7%	18%
BNPPF			17.3%	16.5%						17.1%	16.4%		
Crélan			24%	21.5%						18%	15.9%		
Axa			/	/				21.6%	21%				
Argenta			21.5%	21.5						21.6%	21.6%		

Légende : T1= Tier 1, C1= CET1 (Common equity Tier 1), FL = Fully loaded (comprend la réglementation de Bâle III appliquée complètement), CS = Consolidé

## 2.2 Résilience du système bancaire belge

À en regarder les chiffres, notre système bancaire serait fort résilient. Les ratios présentés par les banques belges sont en effet donc au-delà des exigences européennes.

Le Rapport macroprudentiel publié par la Banque nationale de Belgique (BNB) en mai confirme que les ratios de solvabilité des banques belges sont relativement élevé : « *Le secteur financier belge dispose d'une position de solvabilité solide et est donc à même d'absorber des chocs potentiellement importants. Le ratio CET1 des banques belges, un indicateur clé de la solvabilité, s'établissait en moyenne à 17,3% à la fin de 2022, un niveau largement supérieur tant à la moyenne européenne (15,1% à la fin de septembre 2022) qu'aux exigences minimales en la matière. Ainsi, les banques belges disposent d'amples coussins de fonds propres libres, qui s'établissaient à environ 20 milliards d'euros à la fin de 2022.* »<sup>6</sup>

Une précaution nécessaire pour Georges Hübner, qui estime le ratio minimal de Tier 1 entre 13,5% et 14% pour une banque solide.

Thierry Philipponnat, considère quant à lui que le ratio prévu par Bâle III est le strict minimum. Il ne manque pas de rappeler que les taux de fonds propres des banques

<sup>6</sup> Rapport macroprudentiel 2023, Banque nationale de Belgique, mai 2023, [https://www.nbb.be/doc/ts/publications/fsr/fsr\\_2023\\_rapport.pdf](https://www.nbb.be/doc/ts/publications/fsr/fsr_2023_rapport.pdf)

sous l'empire britannique, il y a 100 ans, étaient de 25%.

*« En 2008 la Belgique a été beaucoup plus impactée que quasiment tous les autres pays européens. Toutes les grandes banques belges sont tombées d'une manière ou d'une autre. Certaines plus gravement que d'autres, Fortis et Dexia ont encore plus souffert que ING et KBC. En Belgique, nous avons été vaccinés, la crise a été tellement grave et ont était tellement proche d'une crise économique majeure que les banques ont véritablement principalement privilégié leur solvabilité et leur liquidité pour éviter que les problèmes qui ont été observés par ailleurs ne se reproduisent. C'est ce qui peut expliquer pourquoi le paysage bancaire belge est relativement plus solide que dans la plupart des pays européens »,* affirme Georges Hübner. Le domino belge du paysage bancaire européen serait donc difficile à faire tomber.

Pour Rudy Aernoudt le taux actuel exigé serait suffisant, mais le risque se situerait plutôt sur la liquidité que la solvabilité des banques. Une meilleure liquidité aurait évité les faillites récentes. Les réglementations de Bâle III commencent seulement à aborder le sujet, mais de façon timide.

Dans son rapport macroprudentiel, la Banque nationale affirme que les banques belges disposent d'importants coussins de liquidité qui pourraient être mobilisés dans un scénario peu plausible de pressions de liquidité intenses : *« Le ratio de couverture de liquidité des banques belges – un indicateur attestant qu'une banque détient une quantité suffisante d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir des sorties "stressées" de fonds durant 30 jours en période de crise – s'établissait en moyenne à un peu moins de 160% à la fin de 2022, un niveau largement supérieur aux 100% requis. »*

### 2.3 Hausse des taux

Après des années de taux d'intérêt faibles, la hausse des taux rapide a posé des problèmes à pas mal d'institutions financières.

*« J'appartiens à ceux qui disent qu'on a donné trop longtemps de l'argent gratuit »,* se positionne Rudy Aernoudt. La politique d'assouplissement quantitatif menée par la Banque centrale européenne a en effet contribué à injecter des liquidités dans le marché financier, ce qui a fini (plusieurs années plus tard) par faire augmenter l'inflation. Pour la maîtriser, la Banque centrale européenne a fait remonter les taux directeurs qui ont eux-mêmes fait augmenter les taux sur les marchés financiers. *« Cette politique est en train de faire l'inverse de ce qu'elle devrait faire, en mettant les banques en difficulté »,* dénonce Rudy Aernoudt.

### Les banques belges sont-elles solides ?

Les banques belges disposeraient d'importants coussins de liquidité.

C'est ce qui s'est passé pour l'institution américaine Silicon Valley Bank (SVB), prise au piège par la hausse des taux opérée de manière encore plus rapide aux États-Unis. Mais Georges Hübner tempère sur le risque que ce phénomène se produise en Europe : *« Aux États-Unis c'était à la fois des banques qui étaient mal gérées et mal supervisées. Si l'on prend SVB, elle n'était pas considérée comme systémique donc les exigences en termes de capital et de gestion du risque sont à des années-lumière de ce qu'on connaît en Europe. Nous avons été abasourdis de savoir que SVB ne gérait pas le risque de taux d'intérêt du tout. Est-ce que l'on va connaître des crises comme en 2008 ? À mon avis, les banques européennes pourraient en être acteur mais pas auteur. »*

Même constat pour la faillite de Crédit Suisse. La banque était considérée comme la malade de l'Europe depuis des années déjà. *« Il fallait qu'une solution soit trouvée un jour ou l'autre. Elle a été trouvée en urgence, ce n'est peut-être pas la meilleure mais au moins ce canard boiteux a disparu »*, constate Georges Hübner.

La Banque nationale de Belgique affirme que le risque de taux est sous contrôle dans le secteur bancaire belge : *« Les banques belges gèrent activement les risques de taux engendrés par la hausse marquée et rapide des taux d'intérêt. Cette bonne gestion des risques résulte notamment de la solidité du cadre réglementaire et de contrôle instauré dans la zone euro. Le secteur financier belge présente donc de très grandes différences avec des institutions telles que la Silicon Valley Bank ou le Crédit Suisse et figure parmi les plus solides en Europe. Il n'en reste pas moins que la conjonction de la hausse des taux sans risque et des turbulences observées au cours du mois de mars sur les marchés financiers n'est pas sans conséquence pour les banques et entreprises d'assurance belges. »*

### 3 Le shadow banking

Si le bilan du secteur bancaire semble solide, il y a cependant lieu de s'intéresser à ce que l'on appelle la finance de l'ombre (shadow banking, en anglais). Le shadow banking comprend tout ce qui a un lien avec des activités de financement proches des activités bancaires, mais qui est effectué en dehors du système bancaire traditionnel.

Ici, les règles telles que Bâle III ne s'appliquent pas. Il n'y donc pas d'obligations de publier leurs comptes et aucun moyen de les analyser. Mais pour Rudy Aernoudt qui plaide pour une interdiction des activités hors bilan, celles-ci deviennent trop importantes et dangereuses. Le hors bilan peut en effet faire peser un gros risque sur l'économie : le shadow banking représente un peu moins de la moitié des actifs

bancaires mondiaux.<sup>7</sup>

« Les autorités de contrôle ou la banque nationale ont longtemps poussé les banques vers moins d'intermédiation (transformations de crédits) et plus d'activités hors bilan, singulièrement tout ce qui est asset management (gestion d'actifs), wealth management (gestions de patrimoines et private equity (investir dans des entreprises non cotées) », confirme Georges Hübner

Même si la hausse des taux de 2022-2023 aurait rendu les crédits à nouveau rentables et intéressants pour le secteur bancaire, les problèmes de cette finance parallèle sont déjà clairement apparus avec leur rôle de premier plan dans les précédentes crises financières.

#### 4 Les stress tests

Pour vérifier que les banques sont préparées face à différents chocs, les banques centrales leur font régulièrement passer des tests de résistance. Un stress test ou tests de résistance bancaire, consiste à simuler des conditions économiques et financières extrêmes mais plausibles pour en étudier les conséquences afin d'évaluer leurs capacités de résistances aux chocs financiers.

Selon le dernier test de résistance qui a eu lieu en 2021<sup>8</sup>, les deux principales banques belges Belfius et KBC seraient capables de résister à un choc économique majeur. Par contre le groupe ING affichait des résultats en deçà de nos banques nationales. Quant au groupe BNP il souffrirait encore davantage, en se rapprochant dangereusement du minimum de fonds propres.

Ces simulations comportent cependant des faiblesses. « Elles ne sont pas assez spécifiques à chaque banque, ce qui diminue leur pertinence. Parfois, elles amènent même certaines banques à modifier artificiellement leurs résultats si ceux-ci ne correspondent pas à ce qui est attendu par le régulateur », affirme Georges Hübner.

Pour Rudy Aernoudt, les petites banques subiraient beaucoup plus de contrôles que les grosses banques, alors que les problèmes viennent des grands établissements.

#### 5 Et le risque climatique ?

<sup>7</sup>« Shadow banking ou intermédiation financière non bancaire », ABC de l'économie, Banque de France, <https://abc-economie.banque-france.fr/mot-de-lactu/shadow-banking-ou-intermediation-financiere-non-bancaire>

<sup>8</sup>EU-wide stress testing, European banking authority, [https://www.eba.europa.eu/sites/default/documents/files/document\\_library/Risk%20Analysis%20and%20Data/EU-wide%20Stress%20Testing/2021/ST%20results/1017864/2021-EU-wide-stress-test-Results.pdf](https://www.eba.europa.eu/sites/default/documents/files/document_library/Risk%20Analysis%20and%20Data/EU-wide%20Stress%20Testing/2021/ST%20results/1017864/2021-EU-wide-stress-test-Results.pdf)

**Les banques belges sont-elles solides ?**

*Les simulations de stress tests comportent cependant des faiblesses.*

Les stress tests climatiques pour les banques, qui s'apparentent plus à un exercice, ont seulement commencé à être mis en œuvre l'année dernière, mais il faudra encore attendre plusieurs années avant que le climat soit aussi bien pris en compte que le risque financier.

Il semble de plus en plus important de prendre en compte ce risque, à l'heure où l'on parle de plus en plus d'actifs échoués ou irrécupérables. Ces actifs sont des investissements ou crédits victimes d'une dépréciation radicale. La cause n'est pas forcément climatique, mais de plus en plus de risques liés au climat apparaissent avec, entre autres :

- Les défis environnementaux (le réchauffement climatique, la dégradation du capital naturel : minéraux, plantes pétroles, ...)
- Les risques de transitions qui conduisent à une réévaluation très rapide de certains actifs et qui peut annuler du jour au lendemain la valeur de certains d'entre eux.<sup>9</sup>

Thierry Philipponnat chiffre l'ampleur du phénomène à plus de 1 600 milliards de dollars qui sont investis au niveau mondial dans les énergies fossiles. Cette somme mirobolante pourrait ne plus avoir aucune valeur si les gouvernants se mettent d'accord pour arrêter l'exploitation des énergies fossiles, ce qui pourrait aboutir sur une nouvelle crise.

Le verdict du test est que 60% des banques européennes n'ont pas de dispositif adéquat de gestion des risques liés au réchauffement climatique.<sup>10</sup>

Si les gouvernements ne font rien, le réchauffement climatique ne sera pas de 2,5°C mais de plus de 4°C selon le GIEC, ce qui rendrait le monde invivable et entraînerait l'effondrement de la valeur des énergies fossiles.

L'analyse de leur ratio de solvabilité semblent montrer que les banques prennent le sujet de la résilience au sérieux. Mais il ne faut pas oublier que ce qui est publié dans leurs résultats annuels ne représente pas tous les actifs bancaires.

Pour Henri Houben, le renforcement des régulations de Bâle III ou le ratio de solvabilité minimum ne régleront pas le problème : *« il faut contrôler les banques et tout le système financier. Mais l'origine de la crise, comme habituellement dans les crises majeures de notre économie, vient du système capitaliste dans sa globalité. Même les meilleurs tests ou le renforcement des fonds propres des banques ne*

<sup>9</sup> D. Auverlot, « Comment prévenir les crises systémiques et les stranded assets (actifs échoués) liés aux risques climatiques ? », Responsabilité et environnement n°88, 2017/4  
<https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement-2017-4-page-10.htm>

<sup>10</sup> [https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/annex/ssm.pr220708\\_annex1.fr.pdf](https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/annex/ssm.pr220708_annex1.fr.pdf)

*peuvent empêcher la survenance des crise », affirme-t-il.*

Il ajoute que le principal problème concernant les banques est de savoir si elles sont privées ou publiques. Une banque privée cherchera à rentabiliser au maximum ses activités, quitte à faire porter un poids assez dangereux sur l'ensemble de l'économie. Une banque publique pourrait s'engager des activités plus écologiques.

## Conclusion

L'analyse des ratios Tier 1 et CET 1 semble montrer que les banques prennent le sujet de la résilience au sérieux, mais il ne faut pas oublier que ce qui est publié dans leurs résultats annuels ne représente que la moitié des actifs bancaires.

Pour l'heure, contrairement aux banques en difficulté aux États-Unis, les banques belges semblent bénéficier de la hausse générale des taux d'intérêt. Elles profitent en effet de l'écart entre les taux directeurs et le taux de rémunération de l'épargne des particuliers pour augmenter les bénéfices de l'intermédiation financière classique (la conversion des dépôts en prêts).

Cependant, d'autres risques pèsent toujours sur le secteur, notamment le refroidissement du marché immobilier, le risque de crédit ou la numérisation et la transition vers une économie bas carbone.

*Cyrian Gheysens  
Juin 2023*

## Recommandations Financité

En lien avec cette analyse, le mémorandum Financité « *52 propositions pour une finance au service de l'intérêt général, proche et adaptée aux citoyen·ne·s* »<sup>11</sup> plaide pour.

### Assurer la solvabilité des banques

Financité demande à l'autorité européenne de respecter la lettre et l'esprit des accords de Bâle, y compris l'application fidèle de l'output floor, dans la transposition de ceux-ci dans l'UE.

### Plafonner l'effet de levier des banques

Financité demande à l'autorité européenne de faire du ratio de levier le pivot de la réglementation en capital des banques et de relever jusqu'à 10 % l'exigence de fonds propres en proportion du total des actifs non pondérés des banques afin d'augmenter la résistance des banques en cas de pertes.

### Prendre en compte les risques liés au changement climatique

Financité demande à l'autorité européenne d'appliquer des pondérations de risque plus élevées aux expositions des banques liées à l'exploration et la production de combustibles fossiles et d'adapter une partie de la rémunération de leur organe de direction en fonction d'objectifs de durabilité

<sup>11</sup> <https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/memorandum-2023-web.pdf>

## A propos de Financité

*Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.*

*Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :*

***Finance et société :***

*Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

***Finance et individu :***

*Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

***Finance et proximité :***

*Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*

Depuis 1987, des associations, des citoyen·ne·s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein de Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

L'asbl Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.